

Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 10 octobre 2016

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DS)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, PEILLEX Gilbert, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick et CHARNAVEL Marie-Thérèse
<u>Les Gets</u> :	GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Procurations :

BOIRE-VARLET Sophie (St Jean d'Aulps) à COTTET-DUMOULIN Patrick (St Jean d'Aulps)
CRAYSTON José (Lullin) à DEGENEVE Alain (Lullin)
GURLIAT Romain (Vailly) à TRABICHET Yannick (Vailly)

Délégués excusés :

RICHARD Hélène (Morzine), BOIRE-VARLET Sophie (Saint Jean d'Aulps), FAVRE Annie (Montriond), GURLIAT Romain (Vailly), CRAYSTON José (Lullin) et GAYDON Christelle (DT Essert-Romand)

Délégués absents :

RASTELLO Lucien (Morzine), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable du service urbanisme), PANIKIAN Virgine (animatrice du réseau des bibliothèques) et LARDY Sandra (chargée de communication)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Approbation de comptes-rendus des réunions des 6 et 13 septembre 2016

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des 2 dernières réunions.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 13 septembre :

- 21 septembre : DETR à Annecy (*Jacqueline GARIN*)
- 27 septembre : Atout Saison au Biot (*Jacqueline GARIN*)
- 24 septembre : Conseil syndical et Bureau du SYANE (*Gilbert PEILLEX*)
- 28 septembre : Bureau du SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN et Christophe MUTILLOD*)
- 28 septembre : Bureau CLD à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)
- 28 septembre : COPIL LEADER à Thonon (*Jacqueline GARIN et Yannick TRABICHET*)
- 29 septembre : commission SCOT à Allinges (*Gérard BERGER*)
- 3 octobre : Atout Saison à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 3 octobre : PSP de la Vallée d'Aulps (*Jacqueline GARIN*)

3- Urbanisme : révision du PLU du Biot – bilan de la concertation et arrêt du projet

Anne-Laure SARTORI présente aux membres du Conseil Communautaire les grandes lignes du projet de révision du PLU du Biot qui, selon elle et compte tenu des aménagements qu'il prévoit (notamment la maison multiservices au centre village et la zone d'activités à Richebourg), fera du PLU du Biot un véritable PLU de projet. Concernant la concertation, elle précise qu'une vingtaine de courriers ont été reçus en mairie et que la moitié de ces courriers portent sur des demandes de foncier pour la zone de Richebourg.

Henri-Victor TOURNIER rappelle qu'il a dû retirer, à la demande de l'État, 23 ha de surfaces constructibles. Il précise qu'il a tout de même réussi à négocier afin d'en rajouter 1 000 m² à Richebourg. Jean-Louis VUAGNOUX estime que c'est « cher payé » de devoir enlever autant compte tenu du faible nombre d'agriculteurs sur la commune.

Henri-Victor TOURNIER souligne qu'il a retiré toutes les parcelles non construites de + de 8 ans car il estime que, au-delà de cette durée, les propriétaires n'ont plus de projet sur ces terrains. Michel RICHARD estime que 8 ans est une courte durée et que certains propriétaires gardent peut-être ces terrains pour leurs enfants. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le retrait de parcelles a été imposé par l'État et qu'il fallait quoi qu'il en soit trouver un critère pour pouvoir le faire.

Henri ANTHONIOZ se demande si des zones AU ont pu être conservées dans le projet de révision. Anne-Laure SARTORI souligne qu'une zone a été prévue pour le projet de zone à Richebourg. Pour le reste, elle précise que le développement de zones AU ne sera possible à l'avenir que si ces zones sont encadrées dans le PLUi.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête le projet de révision du PLU de la commune du Biot et approuve le bilan de la concertation.

4- Présentation du portail internet du réseau des bibliothèques

Virginie PANIKIAN présente aux membres du Conseil Communautaire le portail Internet du réseau des bibliothèques et ses différentes fonctionnalités. Elle précise que celui-ci devrait être en ligne à partir de mi-novembre. Elle rappelle que le catalogue et les services numériques seront mis à disposition de tous les détenteurs de la carte d'abonnement qui leur sera délivrée. Elle précise toutefois que, s'agissant de Morzine, les responsables de la bibliothèque n'ont pas voulu pour l'instant mettre à disposition des usagers des autres communes les livres de leur collection compte tenu qu'il s'agit de la plus importante des 12 bibliothèques et qu'ils craignent de ne pas pouvoir répondre à la demande, d'autant plus que l'abonnement est payant à Morzine ce qui n'est pas le cas pour la plupart des autres communes. En revanche, l'utilisateur qui prendra sa carte à Morzine pourra utiliser directement le portail pour réserver ses livres et pourra également profiter des services numériques.

Georges LAGRANGE se demande s'il ne serait pas préférable que l'abonnement soit payant dans toutes les bibliothèques. Stéphane PUGIN-BRON souligne en effet qu'il faudra peut-être travailler sur la mise en place d'un tarif unique sur l'ensemble des 12 communes.

Yannick TRABICHET aimerait savoir ce qui est prévu en terme de communication. Sandra LARDY précise qu'un nouveau bulletin d'informations intercommunales sera distribué courant novembre et qu'une page sera consacrée à ce portail Internet. Des affiches seront également réalisées.

5- Intercommunalité : modification n° 12 des statuts de la CCHC

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire le projet de modification n° 12 des statuts de la CCHC. Il précise que ce projet a été validé par la Préfecture.

S'agissant de la compétence « offices de tourisme », Stéphane PUGIN-BRON souligne que la Préfecture lui a fait enlever la partie qui disait que les communes de Morzine et des Gets pourront conserver le financement de leurs offices en cas de dérogation prévue en ce sens. Il précise en effet que cette disposition ne servait pas à grand-chose dans la mesure où, si dérogation il y a, seule une délibération prise en conseil municipal avant le 31 décembre 2016 suffira.

Concernant la compétence « gens du voyage », Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'elle sera transférée à la CCHC au 1^{er} janvier 2017 mais que cela n'aura aucun impact tant que les communes de la CCHC ne seront pas intégrées dans le schéma départemental (qui doit être cependant modifié en 2017).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification n° 12 des statuts de la CCHC (voir annexe).

6- Marchés publics : signature d'un protocole d'accord transactionnel avec le maître d'œuvre de la gare d'accueil d'Avoriaz

Charles-Henri MONTET rappelle l'annulation par la sous-préfecture d'un marché de maîtrise d'œuvre attribué par la commune de Morzine en 2009 concernant la construction de la gare d'accueil d'Avoriaz. Il fait part de la nécessité de signer un protocole d'accord transactionnel afin de pouvoir régler au maître d'œuvre le solde de ses prestations fixé à 10 050,01 euros HT. Il souligne que ce point avait déjà été présenté en juin mais que le montant du solde avait fait l'objet d'un désaccord entre le maître d'œuvre, la trésorerie et la sous-préfecture. Il rappelle également que, s'agissant d'une charge supplémentaire non prévue lors de l'élargissement de la CCHC en 2014, il a été décidé, en accord avec la commune de Morzine, de déduire ce montant de son enveloppe de crédits voirie afin de ne pas impacter le budget de la CCHC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer le protocole d'accord transactionnel dans les conditions qui lui ont été présentées.

7- Finances

7.1 Crèche des Minots : versement d'une subvention complémentaire pour ouverture en intersaison

Actuellement :

- jours et heures d'ouverture : tous les jours de la semaine en saison hivernale et du lundi au samedi en saison estivale,
- période de fermeture annuelle : en intersaison (mai, juin, septembre, octobre, novembre).

Le constat :

- enquête sur les modes de garde menée par la CCHC (mars 2016) : 8 familles aux Minots dont 3 réclamant une ouverture en intersaison,
- enquête de besoins menée par les Minots (début 2016) : 3 enfants avec un besoin de garde entre 8h et 18h (sauf en mai et septembre),
- difficultés de trouver des nounous (pas d'assistantes maternelles).

Charles-Henri MONTET souligne que le bureau communautaire, lors de sa réunion du 22 juillet 2016, a émis un avis favorable pour une expérimentation de l'ouverture de la crèche en intersaison. Il précise que 5 places sont ouvertes depuis le 6 octobre, en accord avec la PMI :

- horaires : de 8h45 à 18h00, du lundi au vendredi, du 6/10 au 15/12/2016 (puis ouverture prévue en 2017 du 1^{er} au 30/06)
- entre 2 et 5 enfants inscrits,
- augmentation coût structure (2 salariés / repas / couches) : + 13 000 €

En complément, l'amplitude horaire d'accueil en hiver a été augmentée : 7 jours sur 7, de 8h00 (au lieu de 8h30) à 18h30 pour 18 enfants le matin et 15 l'après-midi.

Charles-Henri MONTET rappelle que la subvention prévisionnelle était fixée pour 2016 à 53 000 € et qu'une première subvention a déjà été versée à l'association à hauteur de 37 100 €. Il propose de leur verser une subvention complémentaire de 13 000 euros, ce qui reste en dessous du montant de la subvention prévisionnelle inscrite au budget 2016.

Michel RICHARD souligne qu'il risque d'y avoir plus de demande de places vu l'ouverture début décembre de la station. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une demande sera faite à l'association pour ouvrir plus tôt, le 9 décembre si possible.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser à l'association une subvention complémentaire de 13 000 euros.

7.2 DDVA : vote de nouveaux tarifs pour la billetterie et la boutique

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'ensemble des tarifs joints en annexe.

8- Personnel : création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer 3 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité :

- un poste de gardien de déchetterie (Le Biot), du 01/11/2016 au 30/04/2017 (*Dominique VUAGNOUX, en remplacement de Denis ELVEZI suite à son licenciement*),
- un poste de gardien de déchetterie (Vailly), du 29/10/2016 au 28/04/2017, à mi-temps (*Denis MEYNET-CORDONNIER*),
- un poste d'agent d'entretien des sentiers, du 25/10/2016 au 18/11/2016 (*prolongation de Julien GODEFROY*).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces 3 postes.

9- Maison de Services Au Public (MSAP) : projet de création à Montriond

Stéphane PUGIN-BRON fait part de la proposition faite pour un local d'environ 100 m² au centre de Montriond (ancienne maison médicale), au rez-de-chaussée de l'immeuble Le Chéravaux. Le propriétaire est Stéphane GROS et le local serait disponible dès l'été 2017.

Les utilisateurs potentiels de la MSAP seraient :

- Pôle Emploi (sachant que la convention actuelle avec Morzine arrive à échéance en 2017 et que le local actuel ne répond plus aux normes demandées),
- la Mission Locale du Chablais,
- le Point d'Accueil des Saisonniers de la CCHC (avec des permanences élargies),
- les assistantes sociales,
- la CAF (en vidéo transmission),
- des permanences de Chablais Léman Développement.

Charges estimées :

- location mensuelle de 1 500 € (hors électricité et chauffage), ce qui est très en dessous de ce qui était facturé pour le cabinet médical (3 000 € chauffage compris avec 13 m² de plus)
- chauffage / électricité : 200 € par mois
- internet / téléphone : 100 € par mois
- entretien : 300 € par mois

soit environ 2 100 € par mois.

Financement :

- État + Fonds opérateurs si MSAP labellisée : 50 % des charges soit 1 050 € par mois
- reste à charge CCHC : 1 050 € mois (12 600 € par an)

Stéphane PUGIN-BRON ajoute que l'État et les opérateurs prennent également à leur charge 50 % du temps de travail du gestionnaire / agent d'accueil (dans notre cas Jean-Pierre BENEDETTI), soit une aide d'environ 15 000 € par an.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le projet de MSAP sur Montriond dans les conditions qui lui ont été présentées.

Les prochaines réunions auront lieu le mardi 8 novembre 2016 à 18h30 à Bellevaux (modification des statuts du SIAC, passage en fiscalité professionnelle unique, personnel saisonnier d'hiver...) et le mardi 6 décembre 2016 à 18h30 à Reyvroz (redevance spéciale 2017...).

Le Biot, le 17 octobre 2016

La Présidente